

Ministry of Education

315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

315, rue Front ouest
Toronto ON M7A 0B8

2021 : EYCC01

**NOTE DE SERVICE
DESTINATAIRES :**

Directeurs généraux de l'administration, GSMR et CADSS
Directrices et directeurs et/ou gérantes générales et gérants
généraux, GSMR et CADSS

EXPÉDITRICE :

Didem Proulx
Sous-ministre adjointe
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

Phil Graham
Sous-ministre adjoint
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE :

Le 25 mars 2021

OBJET :

Deuxième prolongation des dates limites d'utilisation des fonds au titre du Programme d'immobilisations communautaires pour la petite enfance et les services de garde d'enfants (PIC)

Pour faire suite à la note de service 2020 : EYCC5, datée du 1^{er} octobre 2020, la présente vise à vous informer que les dates limites d'utilisation des fonds et de vérification au titre du PIC ont été prolongées.

Échéanciers d'utilisation des fonds et de vérification au titre du PIC

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, une deuxième prolongation a été accordée aux gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et aux conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) afin d'utiliser les fonds qui leur ont été alloués au titre du PIC. La nouvelle date limite pour utiliser les fonds du PIC est le **30 septembre 2021**. La date limite de soumission des rapports sur les procédures de vérification spécifiées au titre du PIC a également été reportée au **31 mars 2022**. Le modèle modifié de rapport sur les procédures de vérification spécifiées au titre du PIC est joint à la présente.

Tous les rapports sur les procédures de vérification spécifiées au titre du PIC et le formulaire d'attestation visant le rapport sur les procédures de vérification spécifiées au titre du PIC doivent être envoyés à l'adresse courriel EYCU@ontario.ca du ministère de l'Éducation.

Veillez noter que les GSMR et les CADSS touchés recevront une entente de paiement de transfert (EPT) de 2018 modifiée pour les services de garde d'enfants et les centres pour l'enfant et la

famille ON y va, afin de s'adapter aux nouvelles prolongations des échéances d'utilisation des fonds et de vérification au titre du PIC, le cas échéant.

Tout fonds du PIC non utilisé dans le cadre des dépenses d'immobilisations prévues dans l'EPT, ou tout fonds du PIC non utilisé à la date limite d'utilisation des fonds, sera recouvré par le ministère de l'Éducation. Le recouvrement interviendra en fonction des conclusions du ou des rapports sur les procédures de vérification spécifiées menées par le vérificateur externe. Les dossiers doivent être conservés pendant sept ans. Le Ministère se réserve le droit de mener des vérifications ultérieures, au besoin.

Rapport d'étape des projets liés au PIC

Dans le cadre de la prolongation de la date limite d'utilisation des fonds du PIC, un rapport d'étape des projets liés au PIC est requis pour déterminer le montant des fonds totaux alloués au PIC dépensés au 31 mars 2021, la date à laquelle tous les fonds du PIC ont été ou devraient être dépensés pour chaque projet lié au PIC, et la date d'achèvement du projet lié au PIC (la date à laquelle la construction était ou devrait être substantiellement terminée).

Ce modèle sera envoyé par courriel aux GSMR et CADSS ayant des projets liés au PIC. Veuillez remplir, imprimer et signer ce formulaire (envoyez deux copies, un fichier Excel et un fichier numérisé avec signatures), avant de l'envoyer à l'adresse courriel EYCU@ontario.ca du ministère de l'Éducation, au plus tard le **28 avril 2021**. Tous les GSMR et les CADSS doivent remplir ce rapport d'étape des projets liés au PIC, même si tous les fonds du PIC ont été dépensés avant la précédente date limite d'utilisation des fonds du PIC du 31 mars 2021.

Échéanciers d'utilisation des fonds et de vérification au titre du PICCEF

Veuillez noter que l'échéance d'utilisation des fonds du Programme d'immobilisations communautaires des centres pour l'enfant et la famille ON y va (PICCEF), ainsi que la date de remise des conclusions des rapports sur les procédures de vérification spécifiées au titre du PICCEF, était le **31 mars 2020** (à moins qu'un report de la date limite pour l'utilisation des fonds du PICCEF approuvé par le Ministère n'ait été accordé, auquel cas l'échéance était le 7 août 2020).

Les dépenses admissibles au titre du PICCEF doivent avoir été engagées entre le 4 mars 2019 (date de publication de la note de service de 2019 : EYCCA) et le 31 mars 2020 (ou le 7 août 2020, pour ceux qui ont bénéficié d'une prolongation de la date d'échéance d'utilisation des fonds du PICCEF). La date limite des rapports sur les procédures de vérification spécifiées au titre du PICCEF demeurera le **31 août 2021**.

Tous les rapports sur les procédures de vérification spécifiées au titre du PICCEF doivent être envoyés à l'adresse courriel EYCU@ontario.ca du ministère de l'Éducation.

Tout fonds du PICCEF qui n'est pas utilisé pour les dépenses d'immobilisations prescrites conformément à l'EPT, ou tout fonds du PICCEF non utilisé à la date limite d'utilisation des fonds,

sera recouvert par le ministère de l'Éducation. Le recouvrement interviendra en fonction des conclusions du ou des rapports sur les procédures de vérification spécifiées menées par le vérificateur externe. Les dossiers doivent être conservés pendant sept ans. Le Ministère se réserve le droit de mener des vérifications ultérieures, au besoin.

Personne-ressource du Ministère

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus amples renseignements au sujet des rapports sur les procédures de vérification spécifiées au titre du PIC et/ou du PICCEF ou au sujet des prolongations accordées pour l'utilisation des fonds, veuillez communiquer avec Jeff O'Grady, chef, Direction des politiques d'immobilisations, au 416-918-1879, ou à l'adresse Jeff.OGrady@ontario.ca.

Nous vous remercions de votre attention. Nous nous réjouissons de notre collaboration continue.

Original signé par :

Didem Proulx
Sous-ministre adjoint
Division du soutien aux
immobilisations et aux affaires

Original signé par :

Phil Graham
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et
de la garde d'enfants

Pièces jointes : Rapport des experts-comptables sur le financement et les dépenses au titre du PIC au 30 septembre 2021 (modèle)

Copie : Jeff O'Grady, chef, Unité des immobilisations pour la petite enfance, Direction des politiques d'immobilisations, Division du soutien aux immobilisations et aux affaires, Ministère de l'Éducation
Conseillères pour la petite enfance, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, Ministère de l'Éducation
Association des Services sociaux des Municipalités de l'Ontario
Association des municipalités de l'Ontario